

collectivités, notamment de terrains pour l'établissement de voies de transport et d'espaces libres à l'intérieur ou autour des collectivités, pour la planification des collectivités, et pour la conception et l'installation de services. La durée du prêt sera de 25 ans et elle pourra être prolongée jusqu'à 50 ans pour la portion réservée à la location pour usage privé de terrains et services aux termes d'un bail à long terme.

Afin d'encourager l'aménagement rapide d'installations récréatives et sociales, la SCHL peut réduire jusqu'à 50% le montant à rembourser sur la portion du prêt couvrant l'acquisition de terrains destinés à ces fins. Elle peut également consentir une réduction ne dépassant pas 50% sur la portion servant à couvrir les frais initiaux de planification. Ces frais comprennent les traitements, les coûts des locaux et les dépenses des membres de la corporation ou de l'organisme chargé de l'aménagement de la nouvelle collectivité, la rétribution des experts-conseil nécessaires pour assurer l'administration générale du projet, les inspections des terrains, les levés, la recherche de base, les plans conceptuels, les plans généraux d'aménagement qui peuvent être demandés par la province, et les étapes détaillées d'élaboration des plans d'aménagement et des plans d'urbanisme.

14.2.7 Gestion des hypothèques

À la fin de 1975, la valeur totale des créances hypothécaires constituées aux termes de la LNH s'élevait à \$17.7 milliards, soit 28.9% de l'ensemble de la dette hypothécaire au Canada. La SCHL, dont le portefeuille se chiffrait à plus de \$6.8 milliards, demeure le plus gros créancier hypothécaire. Les banques à charte détenaient \$4.0 milliards de créances, les compagnies d'assurance-vie \$2.0 milliards et les autres prêteurs agréés \$2.5 milliards. Le reste était détenu par des fonds de pensions et des acheteurs du marché des deuxièmes hypothèques. En 1975, les ventes d'hypothèques assurées par des prêteurs agréés ont totalisé \$402 millions, dont \$127 millions ont été achetés par divers fonds de pensions. Le nombre de prêts LNH en souffrance a augmenté en 1975. Au 31 décembre 1975, on comptait 2,429 prêts (0.32% des hypothèques en cours) en souffrance de trois mois et plus, contre 2,206 (0.29%) un an plus tôt.

En 1975, le Fonds d'assurance hypothécaire a versé \$17.0 millions à l'égard de 119 réclamations, ce qui représente une légère diminution par rapport à 1974 où les chiffres correspondants étaient \$19.8 millions et 588 réclamations. Les réclamations payées en 1975 représentaient 0.09% des \$17.7 milliards d'hypothèques assurées en cours. Les comptes de loyers en souffrance au 31 décembre 1975 pour tous les logements appartenant à la SCHL s'élevaient à 468, soit 2.6% du nombre total des logements de location. Le taux de vacance au 31 décembre 1975 s'établissait à 7.6% du nombre total des logements de location gérés par la SCHL.

14.3 Données du recensement sur le logement

14.3.1 Logements et croissance du marché du logement

Depuis 1941, les recensements décennaux du Canada font l'inventaire du parc de logements du pays, effectuant un recensement complet du logement en même temps que les recensements de la population et de l'agriculture. Des renseignements détaillés pour la période 1941-71 figurent dans les volumes et bulletins pertinents du recensement. Les données sommaires provenant du recensement de 1971 fournies ici concernent certaines caractéristiques du logement pour lesquelles des données ont été recueillies. De plus amples renseignements, y compris des recoupements, peuvent être obtenus auprès du Service-Utilisateurs du Secteur du recensement à Statistique Canada.

Le recensement de 1971 a dénombré 6 millions de logements occupés au Canada. (Un logement, aux fins du recensement, est un ensemble structurellement distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur